

**Mémoire présenté à la Commission de  
l'économie et du travail**

**Consultation particulières sur la  
sécurisation du réseau de transport et de  
distribution d'Hydro-Québec dans les  
régions touchées par la tempête de  
verglas en 1998**

**Le mercredi 19 mai 1999**

**RNCREQ**

# CHAPITRE I

## **Description du RNCREQ**

Le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est un organisme reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Faune, lequel lui confie le mandat d'être le porte-parole des orientations communes des régions, d'assumer un rôle de concertation, d'animation et d'information et d'offrir des ressources et un soutien aux Conseils régionaux de l'environnement (CRE). De façon plus spécifique, le RNCREQ a pour objectifs de :

- Créer un lieu d'échange et de concertation des CRE sur tout sujet relié à la sauvegarde et à la protection de l'environnement ;
- Contribuer au développement et à la promotion d'une vision globale du développement durable au Québec ;
- Contribuer à ce que les CRE se dotent d'outils de concertation et d'éducation populaire relativement à l'environnement ;
- Agir comme interlocuteur privilégié auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune pour l'ensemble des CRE ;
- Représenter l'ensemble des CRE et émettre des opinions publiques en leur nom.

## **Description des CRE**

Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) ont quant à eux le mandat de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable, et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières. Pour l'année 1997-1998, les CRE comptaient parmi leurs membres 369 organismes environnementaux, 167 gouvernements locaux, 49 organismes parapublics, 250 corporations privées et membres individuels.

De façon plus spécifique, les CRE ont pour objectifs de :

- Regrouper et représenter des corporations, des organismes environnementaux et des individus voués à la protection de l'environnement et à la mise en valeur du développement durable d'une région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général, et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres ;
- Favoriser la concertation et assurer l'établissement de priorités et de suivi en matière d'environnement ;
- Favoriser et promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement durable de la région ;
- Agir à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

## **Une mission : le développement durable**

Tel que décrit précédemment, les CRE ont le mandat de promouvoir le développement durable au Québec. Ce concept a été propagé par le rapport *Notre avenir à tous* de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) en 1987, qui le définit ainsi : "*Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*"<sup>1</sup>. Cette formule vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

En faisant la promotion de ce concept, les CRE se sont donnés comme objectif de montrer clairement les liens existant entre l'environnement et l'économie, puisqu'une économie saine et viable est impossible sans un environnement en santé, et que des politiques gouvernementales visionnaires auront non seulement des retombées positives pour l'environnement, mais aussi d'importantes répercussions positives pour l'économie. En effet, l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales, associée au concept de développement durable, permet d'évaluer de façon beaucoup plus réaliste la rentabilité **collective et à long terme** de tous projets.

Ainsi, pour les CRE, souscrire au développement durable ne signifie pas qu'il faut freiner tout type de développement, il faut seulement que ce développement tienne compte de la capacité de support des écosystèmes ainsi que des besoins sociaux, culturels et économiques des générations actuelles et futures.

**Mettre en pratique les principes du développement durable, c'est considérer la société, l'économie et l'environnement comme des éléments d'un système où ils s'appuient mutuellement et sont automatiquement pris en compte avant qu'une décision soit prise.** Sa mise en œuvre suppose que les ressources sont traitées en fonction de leur pleine valeur, tant future qu'actuelle, et offre l'espoir véritable que le développement économique n'entraînera pas la dégradation de l'environnement.

---

<sup>1</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable (CMED), *Notre avenir à tous*, Édition du Fleuve/Les publications du Québec, Montréal, 1988, 434 p.

## CHAPITRE II

### **2.1 La consolidation du réseau de transport d'électricité de H-Q – Les constats généraux**

La tempête de verglas a permis de démontrer, de façon dramatique d'ailleurs, le niveau de fragilité du réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec et sa vulnérabilité aux conditions climatiques extrêmes. Par conséquent, le RNCREQ considère qu'il importe de mettre en place des mesures pour augmenter la fiabilité de ce réseau, et ce, en raison notamment de la possibilité d'un accroissement graduel de la fréquence d'événements climatiques extrêmes au Québec, comme ailleurs dans le monde.

Toutefois, le niveau d'expertise du RNCREQ sur des questions techniques comme le transport de l'électricité, mais aussi le temps et les moyens qu'il a à sa disposition, ne lui permettent pas de juger de l'efficacité des solutions identifiées par Hydro-Québec lors de la crise, le « Plan Caillé », solutions acceptées sans condition et subitement par le gouvernement.

Par contre, le RNCREQ considère inacceptable la manière avec laquelle ces solutions ont été mises de l'avant, et ce pour plusieurs raisons :

1. Le caractère d'urgence ne s'applique pas pour le renforcement du réseau.
2. Dans un mode d'intervention normal, la recherche des causes doit primer sur l'identification des mesures correctives
3. Le réseau de transport n'est pas le seul élément vulnérable à ce type d'événement climatique ou à tout autre.
4. Dans une société moderne, déroger aux principes démocratiques, consultatifs et législatifs n'est pas une option.

### **2.2 Le caractère d'urgence**

Le RNCREQ est conscient que l'épisode exceptionnel de verglas de janvier 1998 a créé une crise importante au Québec. Cette situation a nécessité des interventions d'urgence. Les décideurs ont dus prendre des décisions souvent difficile, parfois précipité, afin de rassurer la population, la protéger, réchauffer des gens qui avaient froid, nourrir des gens qui avaient faim, etc. Pour le RNCREQ, cet état de crise justifie certains types de dérogations aux règles pour assurer un soutien immédiat aux populations éprouvées (fermer des ponts, réclamer des réduction de consommation, des arrêts de travail, rappel d'employés, remettre en état le réseau électrique endommagé, débloquer des budgets exceptionnels, etc.). C'est aussi le genre de décision où les erreurs sont permise et pardonnable.

Lors de la tempête de verglas, alors qu'il se trouvait dans cet état de crise, le gouvernement n'a toutefois pas fait la distinction entre ces décisions de type "État d'urgence" et les décisions de type "mesure ou intervention prioritaire". Ces dernières sont plutôt reliées à la mise en place de mesures correctives. Par conséquent, elles doivent se prendre après une réflexion profonde sur les causes et conséquences de la crise. Ici, il n'y a pas de place pour l'erreur.

C'est un véritable délie de fuite du Gouvernement auquel les québécois ont assisté lors de cette tempête. Devant l'occasion privilégié offerte par ces événements pour réfléchir et mieux repartir, pour faire un véritable examen de notre modèle énergétique, pour poser toutes les questions pertinentes, le gouvernement a plutôt choisi de ne pas s'arrêter et d'enfoncer l'accélérateur à fond dans la poursuite du plan de développement d'Hydro-Québec.

Pour le RNCREQ, décider ainsi de forcer la mise en place d'un bouclage du réseau de transport en Montérégie, un investissement d'un demi milliards, c'est une décision qui doit faire l'objet d'une évaluation complète. Il ne

s'agit définitivement pas d'une décision de type "Etat d'urgence". **Pas plus que l'adoption précipité du Plan stratégique d'Hydro-Québec d'ailleurs, lequel est loin de proposer des solutions pour assurer la sécurité d'approvisionnement des Québécois.**

### **2.3 L'identification des causes - La tendance au réchauffement planétaire et ses incidences sur le régime climatique québécois.**

Changements climatiques ; mythe ou réalité ?

Même s'il subsiste de nombreuses incertitudes concernant l'intensité qu'aura le phénomène du réchauffement planétaire et surtout la nature des conséquences qu'il entraînera, certains faits fondamentaux sont avérés et des changements ont d'ores et déjà été observés à l'échelle du globe.

On invoque d'ailleurs de plus en plus les changements climatiques lorsqu'on essaie d'expliquer l'ampleur irrégulière des catastrophes naturelles qui surviennent un peu partout sur la planète (inondation, verglas, ouragan, écart de température p/r aux normales, sécheresse, etc.). Toutefois, vu la multitude de paramètres impliqués dans la formation de tels événements climatiques, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on tente de tisser des liens entre l'effet de serre et l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes. C'est là un aspect de la problématique ou la science ne peut toujours pas tirer de conclusions rigoureuses.

Ce que la science admet aujourd'hui

Suite au rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>2</sup> publié en 1995, il existe un consensus parmi les scientifiques à l'effet que les gaz à effet de serres (GES) provenant de la combustion du charbon, du pétrole et du gaz naturel sont en train de modifier le climat de la terre :

1. Depuis quelques décennies, les pratiques agricoles, l'utilisation des terres, mais surtout la combustion de combustible fossile lié aux activités humaines entraînent l'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre (lesquels tendent à accroître la température de l'atmosphère). De ce fait, on peut prévoir d'important impacts de ces changements sur le climat (tant régional que global) et sur les paramètres liés au climat tel la température, les précipitations, l'humidité et le niveau des océans.
2. Depuis la fin du XIXe siècle, la température moyenne à la surface de la planète s'est élevée de 0,3 à 0,6 °C. Les dernières années figurent d'ailleurs parmi les plus chaudes depuis 1860, c'est-à-dire depuis que des relevés sont effectués. Selon les plus récentes données de l'OMM<sup>3</sup>, la température globale de la terre aura été en 1998 la plus chaude depuis 1860. Ce sera la vingtième année consécutive excédant la température globale annuelle moyenne. En fait, les 7 plus chaudes années du siècle sont survenues après 1990; les 3 plus chaudes étant celle de 1995, 1997 et 1998 (respectivement 0,38, 0,44 et 0,58 degré C de plus que la moyenne des années 1961 à 1990). Cet accroissement de la température globale, combinée aux changements dans la répartition géographique, saisonnière et en altitude des températures, suggère une influence décelable de l'activité humaine sur le climat mondial.

*Le poids de preuves corroborant les modèles théoriques d'un réchauffement du globe associé à l'accumulation de gaz à effet de serre est convainquant. En l'absence de certitude absolue, il est prudent d'appliquer le principe de précaution, c'est à dire d'adopter des politiques qui n'exacerbent pas un problème pouvant avoir des conséquences désastreuses - dans ce cas l'augmentation de l'accumulation dans l'atmosphère des gaz à*

<sup>2</sup> Organe des Nations Unies chargé de préparer des évaluations consensuelles des aspects scientifiques, techniques et économiques de l'évolution du climat.

<sup>3</sup> Organisation météorologique mondiale, December 17, 1998 1998 Global Surface Temperature - Highest by a Wide Margin According to WMO Annual Statement on the Global Climate (WMO#626)

*effet de serre produit par l'homme. Étant donné les effets désastreux que cela pourrait avoir sur les systèmes climatiques de notre planète et sur la santé humaine, il serait déraisonnable d'exiger des preuves absolues, hors de tout doute, que les émissions dégagées par les combustibles fossiles entraînent un réchauffement du globe. Il est rarement possible d'obtenir un tel degré de certitude scientifique dans le cas d'un problème complexe.* **Tiré de À couper le souffle, David Suzuki Fondation, p.8.**

## Le constat

Considérant cela, Une chose est sûre, nulle ne peut prédire aujourd'hui quand une catastrophe similaire à la tempête de verglas de janvier 1998 surviendra à nouveau, non plus les régions qui seront touchées comme la forme qu'elle prendra (sécheresse, verglas, épidémie d'insecte ravageur, inondation, tornade, etc.). Il faut donc éviter la recherche d'une solution unique comme la multiplication des pylônes pour le renforcement de la boucle du réseau de transport d'électricité dans le sud du Québec ? Dans l'éventualité d'une situation similaire, que pourra apporter un réseau de transport plus solide et plus fiable si le fonctionnement du réseau de distribution n'est pas lui aussi remis en question et reste tout aussi vulnérable. Peut-être les délais de branchement seraient plus courts, mais est-ce que la durée d'un sinistre en amoindri réellement l'ampleur. Qu'advient-il des autres régions susceptibles d'être touchées ? Comment peut-on sécuriser les érablières ? **L'alimentation électrique est-elle la seule chose vulnérable à toutes les formes de catastrophe dont pourrait être touché le Québec à l'avenir?**

**Nous le répétons encore, le choix des mesures palliative doit se faire avec la plus grande prudence, en toute connaissance de cause et ... Ce ne sont pas des décisions de type "État d'urgence".**

## **2.4 La sécurité des approvisionnement électrique - Une vision globale**

*Selon la Commission Nicolet, "le verglas de janvier 1998 devrait conduire à des initiatives ou à des réflexions dans quatre directions. Il est nécessaire d'élargir la notion de sécurité des approvisionnements, telle qu'elle est véhiculée dans les orientations gouvernementales. Pour la Commission, la réflexion gouvernementale gagnerait en richesse et en cohérence si la sécurité des approvisionnements était dorénavant l'objet d'une vision globale, allant du producteur jusqu'au consommateur, et intégrant donc des questions jusqu'ici examinées de façon cloisonnée. La Commission recommande donc que dans ses arbitrages futurs, le gouvernement intègre une vision plus complète des risques courus en matière d'approvisionnement et y accorde une importance accrue. Cette recommandation vaut également pour la Régie de l'énergie, nouvel acteur du secteur énergétique québécois."*

Par conséquent, il importe de s'assurer, non seulement de la fiabilité du réseau de transport d'électricité, mais aussi de celui de la distribution, tout comme de la production

### **Sécuriser le réseau de distribution**

À l'instar de la commission Nicolet, le RNCREQ considère qu'il faut favoriser l'enfouissement de ligne de distribution dans les quartiers urbains denses. En plus de sécuriser l'approvisionnement électrique, cela permet d'embellir et de revaloriser ces quartiers.

Evidemment cela amène un surcoût mais celui-ci doit être relativisé. Premièrement, il faut comprendre que l'évaluation de ce surcoût doit tenir compte des coûts évités lors d'une catastrophe climatique éventuelle.

Aussi, selon une étude réalisée par H-Q pour le compte de ....., le coût par client de l'enfouissement des câbles en milieu urbain densifié est d'environ 3000\$. Or, en banlieue, pour le branchement d'un nouveau client, ce montant grimpe à 20000\$. Ainsi, par le seul choix d'un modèle d'habitation en banlieue, un individu choisi de faire supporter à l'ensemble de la clientèle de H-Q un coût encore plus important associé à un modèle d'habitation qui n'est pas durable. Il s'agit là d'une iniquité qui faut prendre en compte lorsqu'on évalue les coûts.

En ce sens, nous insistons sur la nécessité de réviser les pratiques d'aménagement du territoire, en intégrant notamment des mesures pour remédier aux erreurs du passé. À titre d'exemple, citons la construction en zone inondable, **encore largement pratiquée malgré les événements du Saguenay**, entre autres.

## **Sécuriser la production**

À quel point un réseau de transport et de distribution électrique inébranlable permet-il de sécuriser les approvisionnement si la capacité de production devient trop limité pour répondre à la demande. Cela nous amène donc à questionner la fiabilité énergétique d'Hydro-Québec au chapitre de la production de l'électricité.

Pour le bénéfice de la commission, rappelons que selon les données disponibles révèle que les réserves d'eau dans les réservoirs d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> juillet 1998 n'étaient que de 59 TWh, soit 35% de leur capacité de stockage. Un tel niveau pour cette période n'a été atteint qu'une fois au cours des quinze dernières années, soit en 1989, la pire année de la dernière période de faible hydraulité (ci-après la Période critique). Cette période critique a mis en évidence l'importance d'une gestion serrée des stocks d'eau et a sérieusement lieu de se questionner sur les critères de fiabilité employés par H-Q à cet égard.

En effet, selon un document publié par Hydro-Québec en 1992, le critère utilisé dans les années 1980 était de **quatre (4)** années sèches (Les approvisionnement était considéré sécuritaire si les réservoir étaient suffisamment remplis pour faire face à au moins quatre années consécutives sans la moindre précipitation). Qui plus est, à la suite de la Période critique survenue à la fin de cette décennie, Hydro-Québec a même augmenté ses critères de planification jusqu'à l'équivalent de **sept (7)** années sèches.

Cependant, malgré les bouleversements climatiques que nous connaissons (Québec sciences), tout indique qu'Hydro-Québec a subitement choisi de se fier à des critères de prudence beaucoup moins restrictifs qu'avant. On comprend des explications fournies par Hydro-Québec qu'elle a réduit son horizon de planification à cet égard à deux (2) ans.

Or, la tendance à la sécheresse se poursuit et s'étire malgré les statistiques auxquelles se fie HQ. Sur la base des informations disponibles, il y a lieu de se questionner sur la capacité d'Hydro-Québec d'assurer la sécurité des approvisionnements advenant la conjugaison de facteurs défavorables sur une période prolongée.

Un gestion durable et sécuritaire de la production impose un examen rigoureux. Nous ne manquerons sûrement pas d'électricité cet hiver, Mais, qu'arrive-t-il après ? Ces questions doivent être traitées avec le sérieux qu'elle mérite. Il ne faut pas attendre l'urgence et forcer des décisions prématurées sur lesquelles nous n'aurons encore aucun contrôle.

Il faut aussi identifier les raisons de la faiblesse des réservoirs. Est-ce uniquement une question de faible hydraulité. Sinon, à qui ou à quoi seront imputables les surcoûts des mesures palliatives extraordinaires

La question n'est pas de savoir si Hydro-Québec provoque intentionnellement une pénurie d'énergie, mais plutôt si elle se permet des risques non prudent à l'égard de la sécurité des approvisionnements des consommateurs québécois.

### **Favoriser les sources d'énergie dispersés**

Extrait d'un texte du centre Hélios publié dans Le Devoir le XX janvier 1998 "L'après-tempête de verglas, Les énergies «dispersées» ne demandent qu'à servir"

*" l'immense réseau électrique que le Québec a su bâtir, avec ses centrales situées très loin des consommateurs, ne tient qu'à un fil (ou deux), pour ainsi dire. Au delà de toutes les mesures qui peuvent s'appliquer pour renforcer ces lignes de transport et de distribution, un autre élément vital de solution réside dans l'avènement d'une distribution... des sources de production. C'est ce que, dans le monde de l'électricité, on appelle les «ressources énergétiques dispersées» («distributed resources»).*

### **Le passé: grands, construits, centralisés**

*Depuis le début de l'électrification massive des sociétés, tant les Américains que les Canadiens, les Européens et, avec un peu plus d'ardeur, les Québécois ont misé sur les grands ou «méga» projets. Souvent, un seul projet, situé bien loin des centres de consommation, suffisait pour répondre aux besoins de millions de foyers et de dizaines de milliers de commerces et d'industries. Ces projets avaient trois caractéristiques essentielles: ils étaient grands, construits sur place et centralisés. Les centrales hydroélectriques du Québec, nucléaires de l'Ontario et thermiques des Etats-Unis sont autant d'exemples qui illustrent ce type de production traditionnelle.*

*Depuis quelques années, on assiste dans le monde de l'électricité à une sorte de révolution tranquille des moyens de production. Pour illustrer la nature de cette révolution, il est utile de penser aux ordinateurs. En 1948, le p.-d.g. d'IBM, témoignant devant le Congrès américain, affirmait douter «que plus de cinq personnes sur cette planète seraient jamais intéressées par les services rendus par ce type de machine». La suite de cette erreur historique est bien connue, la décentralisation et la miniaturisation des ordinateurs ayant bouleversé le monde entier. Une révolution semblable s'apprête maintenant à modifier le cours de l'histoire de l'industrie de l'électricité, entraînant des bénéfices du côté non seulement de la fiabilité mais de l'environnement.*

### **L'avenir: petits, fabriqués, dispersés**

*Que sont-elles donc, ces ressources dispersées? Les plus connues sont les technologies qui convertissent l'énergie du soleil directement en électricité. En effet, les panneaux solaires photovoltaïques ont fait des progrès remarquables depuis deux décennies, leur coût ayant chuté de quelque 93 % alors que leur efficacité de conversion s'est multipliée par trois. D'ailleurs, on fabrique maintenant des panneaux «flexibles», intégrés directement aux fenêtres ou remplaçant les bardeaux des toits. (Même un nombre minime de panneaux aurait pu offrir une énergie d'appoint vitale durant les dernières semaines; pensons aux fournaies au gaz qui n'ont pu démarrer parce qu'elle exigeaient un peu d'électricité.) D'autres technologies sont également prometteuses, par exemple l'énergie géothermique en circuit fermé, qui peut être exploitée tant par des individus que par un quartier ou une municipalité, ou encore l'énergie éolienne, dont la gestion peut également se faire de cette façon.*

*En ce qui concerne l'éolien en particulier, soulignons les gains remarquables réalisés depuis 15 ans: ses coûts sont devenus presque concurrentiels avec les filières traditionnelles; sa fiabilité est passée de 20 à 98 %; et chaque machine produit environ 100 fois plus d'énergie que son équivalent d'autrefois. Au Danemark, plus de 55 000 citoyens font d'ailleurs partie de coopératives qui exploitent plus de 4000 éoliennes au service de leurs communautés (réduisant de façon majeure leur dépendance envers le réseau principal) alors que plus de 10 000 emplois danois découlent maintenant de ce nouveau secteur industriel. Au niveau mondial, aucune autre filière ne croît au même rythme que l'énergie éolienne.*

Ce sont là des formes d'énergie que nous devons absolument privilégier afin de satisfaire une éventuelle hausse de la demande, de combler les besoins de pointe, de permettre le stockage dans les réservoirs ou encore pour assurer le remplacement des équipements désuets. En plus de réduire les émissions de GES, un virage vers ces nouvelles formes d'énergie pourrait permettre au québécois de prendre les devants dans ces domaines prometteurs tout en profitant des excellentes opportunités de développement économique qui pourraient y être associé. Toutefois, la mise de l'avant de ces propositions se heurte à un problème de fond important.

**L'accroissement sans précédent du contrôle monopolistique d'Hydro-Québec empêche ce genre de virage, d'autant plus que la nature propre d'Hydro-Québec (une firme de construction de barrage qui vend aussi de l'électricité), fait en sorte qu'elle est complètement fermée à toute réévaluation de la fourniture d'électricité au Québec. Hydro-Québec veut construire des barrages.**

### **Favoriser l'efficacité énergétique**

*Le verglas de janvier 1998 confirme l'importance de mieux utiliser l'énergie, la collectivité étant ainsi capable de dégager des marges de sécurité qui pourraient être fort utiles en période de sinistre. La Commission souhaite ainsi que le gouvernement ne ralentisse pas son action en faveur de l'efficacité énergétique et fournisse à la nouvelle Agence de l'efficacité énergétique des moyens à cette fin. (Commission Nicolet, 1999)*

Afin de réduire notre dépendance énergétique, d'amoindrir les effets des pannes prolongées sur la société et l'économie, et aussi d'éviter les impacts environnementaux, sociaux et économique associés à la production d'énergie, il importe d'adopter rapidement des mesures afin de favoriser l'efficacité énergétique. Cette réduction de la consommation d'énergie passe notamment par de meilleures performances de nos bâtiments, par l'utilisation d'appareils et équipements moins énergivores et par des programmes de gestion de la pointe (pour éviter le suréquipement de production d'électricité). En effet, les mesures d'efficacité énergétique, en réduisant l'importance des besoins de pointe, peuvent notamment améliorer la capacité d'un réseau endommagé à répondre à la demande. Pensons aux nombreux appels à l'économie d'énergie lancés par Hydro-Québec durant la crise.

L'efficacité énergétique ne crée pas en soi un apport en fiabilité, mais son importance dans le contexte d'une panne prolongée n'est pas pour autant amoindrie. Selon le Centre Hélios, «même sans chauffage, un logement bien isolé demeure assez confortable pendant plus qu'une journée ; les habitations dotées d'une bonne fenestration du côté sud retiennent la chaleur encore plus longtemps. Mais pour bon nombre de Québécois, la réalité est tout autre, et c'est pour cette raison que l'isolation des logements constitue une mesure de prévention aussi importante que les bougies et les génératrices contre les effets d'une prochaine panne majeure »<sup>4</sup>.

Le rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, à cause de ses maints avantages, recommandait un important virage vers l'efficacité énergétique. Intitulé d'ailleurs « Pour un Québec efficace », ce rapport mentionnait qu'une efficacité accrue de la consommation d'énergie au Québec «constitue un outil de renforcement de la compétitivité de l'industrie et de l'ensemble des entreprises», «permet d'améliorer en même

---

<sup>4</sup> Le Devoir, Centre Hélios, *L'après tempête de verglas; Pour minimiser les risques à l'avenir*, 20-01-98

temps le niveau de vie et la qualité de vie des consommateurs», «représente un moyen de venir en aide aux plus démunis», «facilite la protection de l'environnement» et «ouvre des possibilités très importantes de création d'emplois, réparties sur tout le territoire, tout en permettant de se positionner sur un marché international en développement». Selon le Centre Hélios, l'analyse d'une étude d'Hydro-Québec démontre que des gains de l'ordre de 20 TWh pourraient être réalisés pour, non un coût, mais un bénéfice net de 3,7 milliards de dollars<sup>5</sup>.

Il ne suffit toutefois pas de mettre en place un programme d'efficacité énergétique, il faut aussi et surtout une réelle volonté d'en assurer le succès. À cet effet, il faut à nouveau insister sur le fait que la nature même d'Hydro-Québec, notamment en raison de son virage commercial, imposé au québécois et québécoise par le plan stratégique, **va totalement à l'encontre des objectifs de réduction de la consommation d'énergie**. En effet, il n'est pas dans l'intérêt de l'entreprise d'initier des programmes adéquats d'efficacité énergétique alors que ses bénéfices sont directement liés à l'augmentation de ses ventes.

## **2.5 Le filtre du développement durable, pour des choix éclairés et des gains collectifs à long terme.**

Même si on le retrouve un peu partout aujourd'hui, le développement durable étant un concept nouveau et relativement mal compris, il importe avant toute chose de clarifier son interprétation.

Essentiellement, le concept de développement durable tente de **réconcilier le développement et le respect de la nature**. Grâce au rapport Brundtland, le "concept est devenu le cri de ralliement de tous ceux qui s'intéressent au développement économique et à la protection de l'environnement, c'est-à-dire à l'harmonisation de l'économie et de l'écologie."<sup>6</sup> Ce rapport a conduit à la définition du développement durable la plus reconnue : «*Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*...»

Par la suite, la notion de durabilité associée au concept de développement durable a été utilisée à tort et à travers. Le terme est si galvaudé que c'est à croire que les gouvernements du monde ont reprogrammé leurs ordinateurs pour qu'automatiquement le mot développement durable remplace partout dans leurs discours et politiques, toute référence à la croissance économique.<sup>8</sup> Pour rencontrer les bénéfices qu'on lui attribue, le développement durable doit nécessairement être le point central des états et des politiques gouvernementales.

Ainsi, pour qu'un choix soit durable, il doit se faire de façon prudente sur la base d'une évaluation des bénéfices collectifs réels de ce choix, et ce, sur une longue période de temps. La société moderne qu'est le Québec s'est donné de nombreux outils qui permettent de faire ce genre de choix.

## **Les outils de développement durables des québécois**

### 1. BAPE

---

<sup>5</sup> Le Devoir, Centre Hélios, *L'après tempête de verglas; l'efficacité énergétique à bien meilleur coût*, 22-01-98

<sup>6</sup> Vaillancourt, Jean-Guy. 1990. "Le développement durable ou le "compromis" de la Commission Brundtland ; désarmement, développement et protection de l'environnement" in *Cahier de la recherche éthique no 15*. Éditions Fides, P.17-44.

<sup>7</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable (CMED), *Notre avenir à tous*, Édition du Fleuve/Les publications du Québec, Montréal, 1988, 434 p.

<sup>8</sup> Sachs, Ignacy. 1997. "Sur un ciel d'hiver, quelques hirondelle..." in *Écodécision; dossier Rio, cinq ans plus tard*. no 24, printemps, p.20-22.

2. LPTAQ
3. Schéma d'aménagement
4. Régie de l'énergie

**Avec l'adoption de la Loi sur la Régie de l'énergie, nous voyons pour la première fois au Québec la notion de développement durable devenir enfin un véritable filtre des décisions en matière de développement énergétique au Québec. Les considérations environnementales et sociales sont maintenant enchâssées dans les décisions de nature économique en matière d'énergie.**

C'est seulement en respectant, voire en améliorant ces outils que nous pourrons réellement prendre des décisions judicieuses en regard du bien collectif à long terme des québécois et québécoises

## ***2.6 Le projet de loi conservatrice***

à développer

### **CHAPITRE III**

#### ***Les recommandations du RNCREQ à la Commission***

1. Afin de maintenir et d'accroître l'avantage du Québec en matière d'émission de GES lié à la production d'énergie, nous devons préconiser l'efficacité énergétique et le développement des filières énergétiques propres et renouvelables (solaire, éolien, géothermique, etc.).
2. Afin de réduire notre dépendance énergétique, d'amoindrir les effets des pannes prolongées sur la société et l'économie, et aussi d'éviter les impacts environnementaux, sociaux et économiques associés à la production d'énergie, il importe d'adopter rapidement des mesures afin de favoriser l'efficacité énergétique. En réduisant l'importance des besoins de pointe, ces mesures peuvent notamment améliorer la capacité d'un réseau endommagé à répondre à la demande.
3. Le RNCREQ considère qu'il y a lieu d'envisager sérieusement le recours à l'enfouissement des câbles de distribution pour les nouveaux développements, lorsque des travaux d'excavation sont en cours ou encore dans les quartiers urbains denses et/ou à risques.
4. Le RNCREQ souhaite que le gouvernement favorise, à moyen et long terme, la mise en place de sources de «production dispersée» propre et renouvelable. Ceci permettrait à un grand nombre de consommateurs de produire leur propre électricité, réduisant leur dépendance envers le réseau et entraînant des bénéfices environnementaux pour la société entière. Toutefois, il faut à tout prix éviter que les mesures de décentralisation n'ouvrent la porte à la mise en service de sources de production utilisant des carburants fossiles (mazout, gaz, bois), ne serait-ce qu'en raison des importantes quantités de GES qu'elles émettent.
5. Sécuriser la production
6. Reconfirmer le rôle de la Régie et la nécessité de réglementer H-Q
7. Valoriser le BAPE, un outil démocratique et de développement durable
8. Donner des outils à David \$\$\$ lorsqu'il intervient au BAPE et le protéger (loi anti-slapp)
9. Etc.

## CHAPITRE IV

### **Conclusions**

Si on répète le même scénario dans 5 ans, on aura peut-être un réseau de transport plus sécuritaire, mais qu'advient-il encore une fois de la distribution, des érablières, des ponts, etc.

Et si l'on faisait face à un autre type d'événement climatique extrême (un épisode de sécheresse qui se poursuit encore 5 à 10 ans par exemple), serons nous prêts ?

L'importance de réglementer HQ - importance maintes fois signifier devant cette commission

Un gouvernement qui préfère remettre l'avenir énergétique du Québec entre les mains de 3 experts américains plutôt que de reconnaître le consensus de sa population, celle en qui il est redevable et qui s'inspire d'un outil de développement durable qu'il a créé. Même si le slogan électoral de ce gouvernement est la confiance, il est clair que ce gouvernement n'a pas confiance en sa population, comme si la population ne savait pas ce qui est le mieux pour elle collectivement. Il va même à l'encontre de la volonté de ses militants qui ont à deux reprises demandé au gouvernement de maintenir la mission de la Régie

16 intervenants, autant d'experts ont souhaiter le rejet d'une proposition qui ne fait pas de sens pour le bien collectif durable du Québec, position reconnue par la Régie dans l'interprétation de sa Loi, mise en place par ce gouvernement

## **Renforcement du réseau de transport d'électricité Le RNCREQ appuie la position des groupes de citoyens**

**Trois-Rivières, le 26 mai 1998-** Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) tient à manifester son appui au regroupement de citoyens-citoyennes du Val Saint-François, en Estrie, dans ses objectifs de clarification du débat énergétique actuellement soulevé par l'implantation d'une ligne de 735 kV uniquement pour, semble-t-il, renforcer le réseau électrique du centre-sud du Québec.

Du premier décret autorisant Hydro-Québec à construire la ligne Anjou-Duvernay en outrepassant les recommandations du BAPE jusqu'au tout dernier qui permet cette fois-ci à la Société d'État de contourner les procédures habituelles de modification au schéma d'aménagement de la MRC du Val Saint-François en Estrie, le gouvernement démontre une précipitation non justifiée. L'urgence invoquée par l'adoption de ces décrets est d'ailleurs mise en doute par plusieurs intervenants, notamment dans le cadre de la présente Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas (Commission Nicolet). Le gouvernement se doit de respecter les règles qu'il s'est lui-même donné en matière de procédure d'autorisation des lignes de transport d'électricité.

L'autorisation de nouvelles lignes de transport d'électricité doit se faire après consultation de l'ensemble des acteurs concernés (population, municipalité, agriculteur, etc.) sans quoi l'on risque fort de commettre des erreurs et de regretter ces choix durant de nombreuses décennies. D'autre part, avant de prendre des décisions aussi importantes, le gouvernement devrait attendre les recommandations de la Commission Nicolet qu'il a lui-même mis sur pied afin de faire la lumière sur les causes de la tempête de verglas, des techniques de fonctionnement de notre réseau jusqu'aux comportements de tous et chacun. Est-il normal de consommer tant d'énergie, et tout à la même heure ? Les pylônes sont-ils trop peu nombreux ou trop peu résistants, ou est-ce plutôt la tempête qui fut trop violente ? Si le réchauffement de la planète est responsable de telles calamités, le gouvernement ne devrait-il pas concentrer ses énergies à mettre en place des mesures de réduction des gaz à effet de serre ?

Une chose est sûre, nul ne peut prédire aujourd'hui quand une telle catastrophe surviendra à nouveau, non plus les régions qui seront touchées comme la forme qu'elle prendra (sécheresse, verglas, épidémie d'insectes ravageurs, inondation, tornade, incendies de forêts, etc.). Pourquoi alors décider de multiplier les pylônes pour renforcer la boucle du réseau de transport d'électricité dans le sud du Québec ? L'alimentation électrique est-elle la seule chose vulnérable à toutes les formes de catastrophe dont pourrait être touché le Québec à l'avenir ? En quoi la prétendue urgence de cette situation justifie-t-elle de contourner les institutions consultatives et décisionnelles que les québécois et les québécoises se sont donnés ?

Pour ces raisons, le RNCREQ appuie le regroupement de citoyens qui réclame la tenue de vraies audiences publiques et des études d'impacts crédibles traitant l'ensemble du projet de renforcement du réseau par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

